

UN·E APPRENTI·E CHARGÉ·E DE COMMUNICATION PROJETS DE VOIRIE F/H

Présentation de la direction

La Direction de la voirie et des déplacements (DVD) prépare et met en œuvre les politiques départementales relatives à l'espace routier et aux déplacements. Elle met en œuvre le plan vélo du Département de la Seine Saint Denis et requalifie ses routes et espaces publics en les apaisant, et en assurant la qualité et la sécurité des espaces pour toutes et tous.

Le Service Affaires générales est un service support qui participe à la réalisation des projets en portant la fonction achat, la fonction budgétaire, financière et comptable, la fonction RH, et la fonction accompagnement des actions de communication et des démarches de concertation avec les habitant·e·s et usager·e·s.

Raison d'être du poste

Venez rencontrer nos équipes lors du forum de l'apprentissage le 18 avril 2024 à la Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis.

Missions principales

Sous la responsabilité du maître d'apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'apprentissage, vous participerez aux missions suivantes :

- Participer à la revue trimestrielle de communication et établir un planning d'action de communication.
- Assister les services dans la conduite des actions de communication sur les opérations d'aménagement des espaces publics, (flyers, articles, panneaux pédagogiques sur les projets...).
- Concevoir ou participer à la conception des supports de communication à destination des usager·e·s et riverain·e·s (panneau d'information chantier, lettres d'information sur les travaux à destination des riverains, etc.).

Profil recherché

Niveau d'études : Licence ou Bachelor chargé·e de communication

Compétences requises :

- Bonne connaissance des techniques et des outils de communication
- Capacité écrite et orale
- Intérêt pour les projets d'aménagement de l'espace public et le mode projet transversal
- Maîtrise des outils bureautiques
- Maîtrise des logiciels de CAO / savoir utiliser In design obligatoirement

Informations complémentaires et atouts rh

Le contrat d'apprentissage du secteur public est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans, sans limite d'âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH). **Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.**

Les atouts rh

Le Département accorde une grande importance au bien-être de ses agent·e·s. Ainsi, en rejoignant notre collectivité, vous bénéficierez notamment :

- de tarifs avantageux sur un catalogue de loisirs et de sorties culturelles (théâtre, concerts, voyages...) grâce au comité des oeuvres sociales du Département (CDOS) ;
- de prix imbattables pour des activités sportives (musculation, sophrologie, aquagym, futsal, danse...) grâce à l'association sportive des agent·e·s du Département ;
- Vous bénéficiez d'un accompagnement bienveillant ;
- d'aides pour le transport : conditions avantageuses pour louer un vélo électrique, primes pour le covoiturage ou les déplacements à vélo, cumulables avec le remboursement de 75 % du pass Navigo ;
- de 25 jours de congés annuels ;
- des opportunités d'emplois dès la fin de la formation.